



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 5 - Personnel communal - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Maison de Services au Public

Personnel communal
**Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville
de Besançon auprès du Centre Communal d'Action Sociale de
Besançon - Maison de Services au Public**

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

La Maison de Services au Public (MSAP) a été créée par délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2017 et ouvre ses portes en janvier 2018.

Cet équipement de proximité, initié par la Ville de Besançon et dont la gestion est confiée au CCAS, regroupe en un lieu unique des fonctions et services visant à faciliter :

- l'accès aux droits (et notamment aux droits « sociaux » afin de lutter contre le « non recours ») et aux services pour les usagers planoisiens, bisontins et grands bisontins,
- l'accompagnement vers l'emploi, notamment des jeunes avec la Mission Locale (MILO), et les articulations avec Pôle Emploi,
- l'accès à la santé, avec la pérennisation du Centre d'Examen de Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et les différents services et actions du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) dans ce domaine,
- la participation des habitants,
- la création de synergies entre les différents acteurs institutionnels permettant de mieux coordonner le service rendu aux usagers.

La MSAP est structurée autour d'un accueil unique et partenarial afin de simplifier l'orientation et l'information des publics. L'équipe d'accueil est composée de plusieurs agents placés sous la responsabilité du cadre responsable de la structure. Afin de garantir une réponse à toute personne qui se présente, ces agents sont principalement affectés à la mission de pré-accueil, accueil/orientation et standard téléphonique.

En application des articles 61 à 63 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, la Ville de Besançon souhaite mettre un fonctionnaire à disposition de la MSAP, à temps complet, afin d'assurer les fonctions d'agent d'accueil et d'accompagnement.

Il est proposé d'établir une convention selon les modalités précisées par le projet annexé au présent rapport et définies comme suit :

- mise à disposition d'un agent à temps complet pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018,
- versement à l'agent par la Ville de Besançon de la rémunération correspondant à son grade (traitement, supplément familial le cas échéant, régime indemnitaire),
- remboursement à la Ville de Besançon par le CCAS de la dépense inhérente à la rémunération du fonctionnaire mis à disposition ainsi que des cotisations et contributions y afférentes.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la convention ci-jointe de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville auprès du CCAS,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer ladite convention et les actes y afférents.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 JAN. 2018



Contrôle de légalité